



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral n°2022-12-09-01 du 09 décembre 2022 **portant proclamation des résultats pour les élections professionnelles**

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de la fonction publique
- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU le décret n°2022-421 du 23 mars 2022 relatif à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration ministériel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 6 mai 2022 fixant les effectifs et la proportion des femmes et des hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et aux comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs ;

- VU l'arrêté du 9 mai 2022 relatif à l'utilisation du téléservice « FranceConnect » pour la mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social de la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 12 mai 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- VU l'arrêté du 12 mai 2022 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;
- VU la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- VU le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixes du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- VU le projet de décision relative aux conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles de 2022 ;
- VU la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat (NOR CPAF1735082C) ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 28 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers, notamment le second chapitre de son titre 1 ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- VU la décision cadre permanente relative aux modalités de scrutin par voie électronique pour les élections à l'université de Poitiers en date du 25 juin 2021 ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté électoral général n°2022-09-30 du 30-09-2022 relatif aux élections professionnelles ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU l'arrêté n°2022-10-26-01 relatif à la recevabilité des listes de candidatures ;
- VU l'arrêté électoral particulier n°2022-10-26-AA relatif à l'implantation et la composition du bureau de vote ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du 08 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1. Attribution des sièges

Conformément aux procès-verbaux de résultats, et à l'avis du Comité électoral consultatif, les sièges sont attribués comme suit :

Pour le Comité social d'administration :

- Un siège pour la liste « FO ESR »
 - Monsieur Éric MOREAU – titulaire
 - Madame Isabelle MAQUE – suppléante
- Un siège pour la liste « CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers »
 - Madame Anne TRANOY – titulaire
 - Monsieur Pascal BAUDIN – suppléant
- Un siège pour la liste « Sud Education et Recherche 86 »
 - Madame Brenda Le BIGOT – titulaire
 - Madame Mathilde CARRIVE – suppléante
- Deux sièges pour la liste « Sgen-CFDT »
 - Monsieur Yannis DELMAS – titulaire
 - Madame Isabelle MILLON ZUMSTEIN – titulaire
 - Monsieur Laurent LEMEE - suppléant
 - Madame Hélène GUILLEMIN – suppléante
- Trois sièges pour la liste « FSU »
 - Madame Anne JOULAIN - titulaire
 - Monsieur Éric LADEGAILLERIE - titulaire
 - Madame Véronique FORTUNE - titulaire
 - Madame Valentine DREVET BENATTI – suppléante
 - Monsieur Didier BLAZQUEZ – suppléant
 - Monsieur Richard BIESSY - suppléant
- Deux sièges pour la liste « UNSA Education »
 - Monsieur Sébastien AUBINEAU - titulaire
 - Monsieur Rodolphe PAUVERT – titulaire
 - Madame Isabelle SICOT – suppléante
 - Monsieur Benoit PORCHERON – suppléant

Pour un mandat de quatre ans.

Pour la Commission paritaire d'établissement :

- ITRF – Catégorie A
 - Un siège pour la liste « CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers »
 - Monsieur Pascal BAUDIN – titulaire
 - Madame Alexandra LAFITTE – suppléante
 - Un siège pour la liste « SNPTES UNSA et UNSA ITRF B.I.O »
 - Madame Sandra MIRVAL – titulaire
 - Monsieur Sébastien AUBINEAU – suppléant

- ITRF – Catégorie B
 - Un siège pour la liste « CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers »
 - Madame Sylvia PAINOT – titulaire
 - Monsieur Nicolas NAUD – suppléant
 - Un siège pour la liste « SNPTES UNSA et UNSA ITRF BLO »
 - Madame Jenny COLAS – titulaire
 - Monsieur Benoît PORCHERON – suppléant
- ITRF – Catégorie C
 - Deux sièges pour la liste « SNPTES UNSA et UNSA ITRF BLO »
 - Madame Agnès AUDURIER – titulaire
 - Monsieur Alain CHOJNACKI – titulaire
 - Madame Marjolaine MAUROUX – suppléante
 - Monsieur Thomas RIBO – suppléant
- AENES – Catégorie C
 - Deux sièges pour la liste « A.I UNSA »
 - Monsieur Frédéric BAUDON – titulaire
 - Madame Isabelle SICOT – titulaire
 - Madame Nathalie IMBERT – suppléante
 - Madame Isabelle CASSERON – suppléante

Pour un mandat de quatre ans.

Pour la Commission consultative paritaire :

- Deux sièges pour la liste « CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers »
- Un siège pour la liste « UNSA Education »
- Un siège pour la liste « FOESR »
- Deux sièges pour la liste « FSU »

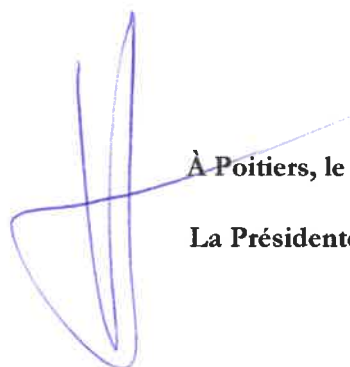
Pour un mandat de quatre ans.

Article 2. Proclamation

La Présidente de l'Université de Poitiers proclame élu(e)s les candidat(e)s et les listes de l'article 1^{er}.

Article 3. Publicité et exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.



À Poitiers, le vendredi 09 décembre 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Annexe :

Procès-verbal de résultat – Comité social d'administration

Procès-verbal de résultat – Commission paritaire d'établissement – ITRF – Collège A

Procès-verbal de résultat – Commission paritaire d'établissement – ITRF – Collège A

Procès-verbal de résultat – Commission paritaire d'établissement – ITRF – Collège C

Procès-verbal de résultat – Commission paritaire d'établissement – AENES – Collège C

Procès-verbal de résultat – Commission paritaire consultative des agents non titulaires

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités.
--



Elections professionnelles - Université de Poitiers

Résultats de tous les votes

Elections des représentants du comité social d'administration - Tour unique

Instance : Comité social d'administration

Nombre de sièges	10
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	3135
Nombre de bulletins dans l'urne	1396
Taux de participation	44,53 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	1242
Nombre de bulletins blanc	154
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	124,20

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
FO ESR	100	1
CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers	189	1
Sud Education et Recherche 86	142	1
Sgen-CFDT	245	2
FSU	323	3
UNSA Education	243	2

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
MOREAU ERIC (titulaire)	FO ESR
MAQUE ISABELLE (suppléante)	FO ESR
TRANOY ANNE (titulaire)	CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers
BAUDIN PASCAL (suppléant)	CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers
LE BIGOT BRENDA (titulaire)	Sud Education et Recherche 86
CARRIVE MATHILDE (suppléante)	Sud Education et Recherche 86
DELMAS YANNIS (titulaire)	Sgen-CFDT
MILLON ZUMSTEIN ISABELLE (titulaire)	Sgen-CFDT
LEMEE LAURENT (suppléant)	Sgen-CFDT

Candidat	Liste
GUILLEMIN HELENE (suppléante)	Sgen-CFDT
JOULAIN ANNE (titulaire)	FSU
LADEGAILLERIE ERIC (titulaire)	FSU
FORTUNE VERONIQUE (titulaire)	FSU
DREVET BENATTI VALENTINE (suppléante)	FSU
BLAZQUEZ DIDIER (suppléant)	FSU
BIESSY RICHARD (suppléant)	FSU
AUBINEAU SEBASTIEN (titulaire)	UNSA Education
PAUVERT RODOLPHE (titulaire)	UNSA Education
SICOT ISABELLE (suppléante)	UNSA Education
PORCHERON BENOIT (suppléant)	UNSA Education

Elections des représentants de la commission paritaire d'établissement - ITRF - Catégorie A - Tour unique

Instance : Commission paritaire d'établissement

Collège : Groupe I - Corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Sous-collège : A

Nombre de sièges	2
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	150
Nombre de bulletins dans l'urne	103
Taux de participation	68,67 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	86
Nombre de bulletins blanc	17
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	43,00

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers	40	1
SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O	46	1

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
BAUDIN PASCAL (titulaire)	CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers
LAFITTE ALEXANDRA (suppléante)	CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers
MIRVAL SANDRA (titulaire)	SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O
AUBINEAU SEBASTIEN (suppléant)	SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O

Elections des représentants de la commission paritaire d'établissement - ITRF - Catégorie B - Tour unique

Instance : Commission paritaire d'établissement

Collège : Groupe I - Corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Sous-collège : B

Nombre de sièges	2
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	188
Nombre de bulletins dans l'urne	121
Taux de participation	64,36 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	110
Nombre de bulletins blanc	11
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	55,00

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers	48	1
SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O	62	1

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
PAINOT SYLVIA (titulaire)	CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers
NAUD NICOLAS (suppléant)	CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers
COLAS JENNY (titulaire)	SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O
PORCHERON BENOIT (suppléant)	SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O

Elections des représentants de la commission paritaire d'établissement - ITRF - Catégorie C - Tour unique

Instance : Commission paritaire d'établissement

Collège : Groupe I - Corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Sous-collège : C

Nombre de sièges	2
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	282
Nombre de bulletins dans l'urne	124
Taux de participation	43,97 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	95
Nombre de bulletins blanc	29
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	47,50

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O	95	2

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
AUDURIER AGNES (titulaire)	SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O
CHOJNACKI ALAIN (titulaire)	SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O
MAUROUX MARJOLAINE (suppléante)	SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O
RIBO THOMAS (suppléant)	SNPTES UNSA et UNSA ITRF BI.O

Elections des représentants de la commission paritaire d'établissement - AENES - Catégorie C - Tour unique

Instance : Commission paritaire d'établissement

Collège : Groupe II - Personnels de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES)

Sous-collège : C

Nombre de sièges	2
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	93
Nombre de bulletins dans l'urne	51
Taux de participation	54,84 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	34
Nombre de bulletins blanc	17
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	17,00

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
A.I. UNSA	34	2

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
BAUDON FREDERIC (titulaire)	A.I. UNSA
SICOT ISABELLE (titulaire)	A.I. UNSA
IMBERT NATHALIE (suppléante)	A.I. UNSA
CASSERON ISABELLE (suppléante)	A.I. UNSA

Elections des représentants de la commission consultative paritaire - Tour unique

Instance : Commission consultative paritaire

Collège : Agents non titulaires

Sous-collège : unique

Nombre de sièges	6
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	697
Nombre de bulletins dans l'urne	171
Taux de participation	24,53 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	142
Nombre de bulletins blanc	29
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	23,67

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
CGT-Ferc-Sup Université de Poitiers	48	2
UNSA Education	35	1
FOESR	22	1
FSU	37	2

Sont déclarés élus